Initiatives ministérielles

Société des Nations, de sorte qu'elles ne pourraient résister à l'agression perpétrée par un tyran brutal comme Hussein.

Le Canada a joué un rôle dont il peut être fier auprès des Nations Unies, dès ses débuts. Nous avons fait preuve d'une confiance sans faille dans les Nations Unies, même lorsque d'autres pays, y compris les États-Unis, ne croyaient plus en cet organisme.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Ce n'est pas par accident que, comme Canadiens, nous avons eu confiance dans les institutions internationales, qu'il s'agisse du Fonds monétaire internationale, comme le ministre des Finances le sait, ou de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Et je n'insisterai pas sur le sujet. Dans le cas des Nations Unies, nous avons cru dans l'internationalisation de nos institutions. Nous n'avons jamais considéré que les Nations Unies étaient une organisation qui n'avait pas sa place. Nous ne les avons jamais pris pour un simple parloir. Comme Canadiens, nous avons peut-être perdu un peu d'idéalisme, mais jamais notre confiance dans les Nations Unies.

Cette question exigeait que je rompe le silence. Depuis juin, j'ai peu parlé, si ce n'est pour donner un cours dans une université. Pour moi, la question dont est saisie la Chambre est d'une importance capitale pour nous, les représentants élus de la population du Canada. J'ai cru que chaque député se devait de parler à titre de Canadien et, encore plus, à titre de citoyen du monde, parce que l'avenir de l'ordre mondial est en jeu: il est question de stabilité et de paix.

Je crois qu'il est du devoir du Parlement d'appuyer les résolutions des Nations Unies telles qu'elles ont été rédigées et, par conséquent, d'adhérer à celle dont est saisie la Chambre.

Des voix: Bravo!

[Français]

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Madame la Présidente, ce n'est pas une situation facile, mais, dans la vie,—et c'est un commentaire que je ferai—il y a des situations difficiles. Mais lorsque l'on a la ferme conviction de ce que nous allons faire et de ce que nous devrions faire, eh bien, on fait comme le très honorable M. Turner: on vient le dire.

Mais aussi, il appartient à d'autres qui ont la même profonde conviction de ce que nous allons faire et de ce que nous devons faire, et c'est pourquoi je ne ferai qu'un seul commentaire.

Je le fais avec toute l'amitié que l'on connaît et que je porte au très honorable M. Turner, ami depuis 35 ans.

[Traduction]

Je suis également membre du Parti libéral depuis près de 40 ans et le parti que je défends est sur le point de se prononcer contre cette motion. Je pourrais vous donner autant d'explications venant contredire celles de mon très honorable collègue. Ce n'est pas une guerre déclarée par les Nations Unies. Si c'était le cas, nous entendrions des discours bien différents.

Des voix: Bravo!

M. Prud'homme: Je ne partage pas l'analyse que mon très honorable collègue fait de la situation. Par conséquent, je vais me rasseoir. Je le déplore, mais je devais le dire. En conséquence, et avec beaucoup de regret—les amitiés peuvent parfois se briser et je n'ai pas l'intention de briser celle qui me lie à mon très honorable collègue—, je tiens à dire qu'en toute honnêteté, je suis tout à fait en désaccord avec son analyse de la situation.

Des voix: Bravo!

M. Jim Peterson (Willowdale): Madame la Présidente, selon moi, le processus démocratique n'est que meilleur du fait que les gens peuvent s'exprimer si librement dans cette enceinte, la plus haute institution du pays.

Le fait que je ne suis peut-être pas d'accord avec le député qui m'a précédé n'enlève rien à l'importance pour chacun d'entre nous de prendre une décision qui reflète non seulement les souhaits de nos électeurs, mais également notre sentiment profond et de supporter le fardeau très lourd que suppose une guerre, avec ses morts et le reste.

Permettez-moi de demander au député de Vancouver Quadra, pour qui nous avons tous dans cette enceinte beaucoup de respect, s'il estime, puisqu'à son avis, ce qui est en jeu en définitive, c'est l'appui aux Nations Unies et non le déclenchement d'une guerre ou la prolongation des sanctions, que la réputation des Nations Unies ellemême est menacée du fait que toutes les dispositions du chapitre 7 n'ont pas été respectées dans la poursuite des efforts en ce sens par la force multinationale, que les troupes en question ne sont pas placées sous le drapeau des Nations Unies et que le comité militaire pertinent n'a pas été nommé conformément aux articles 46 et 47? Cela ne tend-il pas à discréditer les Nations Unies ellesmêmes?